Éducation, formation: Année européenne pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 1996

1994/0199(COD) - 14/06/1995

Le rapporteur a mis l'accent sur deux amendements de compromis qui prévoient d'inclure les partenaires sociaux dans la planification. La proposition vise à professionaliser les enseignants chargés de cette formation. Selon Mme HEINISCH, il faut des normes minimales pour la reconnaissance de la formation tout au long de la vie. Le Commissaire CRESSON a declaré que certains amendements ne pourront pas être retenus en raison de la subsidiarité. Cependant, la Commission peut accepter les autres amendements dont le but est de souligner l'implication des partenaires sociaux dans les programmes d'éducation et de formation. La Commission, en particulier, veillera à donner la priorité aux actions concernant les citoyens les plus défavorisés.